

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Trentième session
Genève, 4 – 8 novembre 2013

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le président, M. Adil El Maliki (Maroc), a ouvert la trentième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), souhaité la bienvenue aux participants et invité M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à prononcer une allocution d'ouverture.
2. M. Marcus Höpferger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCT/30/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/30/6.
5. Le SCT a approuvé la représentation de l'Institute for Trade, Standards and Sustainable Development (ITSSD) aux sessions du comité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

6. Le SCT a adopté le projet de rapport de la vingt-neuvième session (document SCT/29/10 Prov.) compte tenu des observations formulées par la délégation de la Chine et le représentant du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/30/2 et 3.

8. Toutes les délégations membres et tous les représentants des organisations observatrices ayant prononcé des déclarations générales ont exprimé une large adhésion aux travaux du SCT relatifs au droit et à la pratique en matière de dessins et modèles industriels et à la conclusion de ces travaux sous la forme d'un traité sur le droit des dessins et modèles. Toutes les délégations ont fait part de leur appui de principe à la mise en place de mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) dans le contexte de la mise en œuvre du futur traité.

9. Le comité a examiné en détail toutes les dispositions qui étaient présentées sous la forme de variantes ou qui faisaient l'objet de notes consignnant les propositions ou les réserves de certaines délégations. Le président a déclaré que toutes les déclarations faites par les délégations seraient consignées dans le rapport de la trentième session.

10. Le président a indiqué que le SCT avait réalisé des progrès supplémentaires sur les projets de disposition qu'il avait examinés et a prié le Secrétariat d'établir des documents de travail révisés en vue de leur examen par le SCT, ou par une éventuelle conférence préparatoire, selon le cas, qui devraient tenir compte de toutes les observations formulées pendant la session, sous la forme suivante : le texte des dispositions faisant l'objet de variantes serait remanié conformément aux décisions prises par le comité; les propositions individuelles figurant dans les notes de bas de page qui recueillaient l'adhésion d'autres délégations seraient incorporées dans le texte et présentées entre crochets avec une indication des délégations qui les avaient appuyées; les propositions individuelles n'ayant recueilli aucun soutien resteraient dans les notes de bas de page; les réserves formulées au sujet de certaines dispositions seraient consignées dans des notes de bas de page.

11. En ce qui concerne l'assistance technique, le président a indiqué que des progrès avaient été réalisés sur les dispositions du projet d'article 21 ou de résolution et a prié le Secrétariat de consigner le nouveau projet d'article 21 ou de résolution dans le document de travail révisé.

12. En ce qui concerne la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, le président a noté que toutes les délégations qui avaient pris la parole étaient favorables à la convocation de cette conférence. Un grand nombre de délégations étaient d'avis qu'il fallait trouver, avant la convocation de cette conférence diplomatique, un accord sur la question de savoir si l'assistance technique devait faire l'objet d'un article du traité. D'autres considéraient que le SCT pouvait déjà recommander à l'Assemblée générale la convocation d'une conférence diplomatique. Parmi ces dernières, un certain nombre faisaient preuve de souplesse quant à savoir si l'assistance technique devait être traitée dans une résolution ou un article, tandis qu'une délégation considérait qu'il fallait renvoyer cette question à la conférence diplomatique elle-même.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Étude sur la protection des noms de pays

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/29/5 Rev. et SCT/30/4.

14. Un grand nombre de délégations se sont déclarées favorables à la poursuite des travaux sur ce point. Certaines délégations ont proposé que les travaux se poursuivent, y compris sur une éventuelle recommandation commune dans ce domaine. D'autres délégations ont demandé l'établissement d'une nouvelle étude sur des aspects précis, tels que le rôle des pays en tant que propriétaires de marques. Le président a invité les délégations à communiquer leurs propositions par écrit au Secrétariat avant la fin de l'année. Ces propositions seraient rassemblées par le Secrétariat dans un document de travail pour examen par le SCT à sa prochaine session.

Compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte de l'expansion du système des noms de domaine

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/30/5.

16. Le président a indiqué que le SCT avait pris note du document SCT/30/5 et que le Secrétariat était prié de tenir les États membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

17. Concernant la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, un certain nombre de délégations ont indiqué qu'elle n'avait été présentée qu'au début de la réunion et que davantage de temps était nécessaire pour l'examiner. Toutefois, un grand nombre de délégations ont estimé que le SCT devait poursuivre ses travaux sur les indications géographiques, y compris sur d'autres aspects, tels que la protection des indications géographiques dans le système des noms de domaine. Le président a déclaré que toutes les délégations étaient invitées à présenter en temps voulu leurs propositions concernant ce point de l'ordre du jour avant la prochaine session du SCT.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

18. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président tel que contenu dans le présent document.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

19. Le président a prononcé la clôture de la session le 8 novembre 2013.

[Fin du document]